

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'INTÉRIEUR DES
EMPRISES DE RUES ET DES ESPACES PUBLICS RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux d'aménagement paysager consistent en l'aménagement de bandes végétales, l'installation de bordures de granite ou de métal, la construction de trottoirs, de murets, de sentiers ou d'escaliers en béton, en pavés de béton ou en granite, l'installation de mobilier urbain, panneaux d'interprétation et l'installation d'éclairage à l'intérieur de diverses emprises de rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ou de certains espaces publics relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût des travaux décrits à l'article 1 s'élève à 100 000 \$.

TOTAL : 100 000 \$

Annexe préparée le 6 mars 2013 par :

Jean Jobin, B arch
Service de l'aménagement du territoire